CHARLEROI - section LODELINSART.

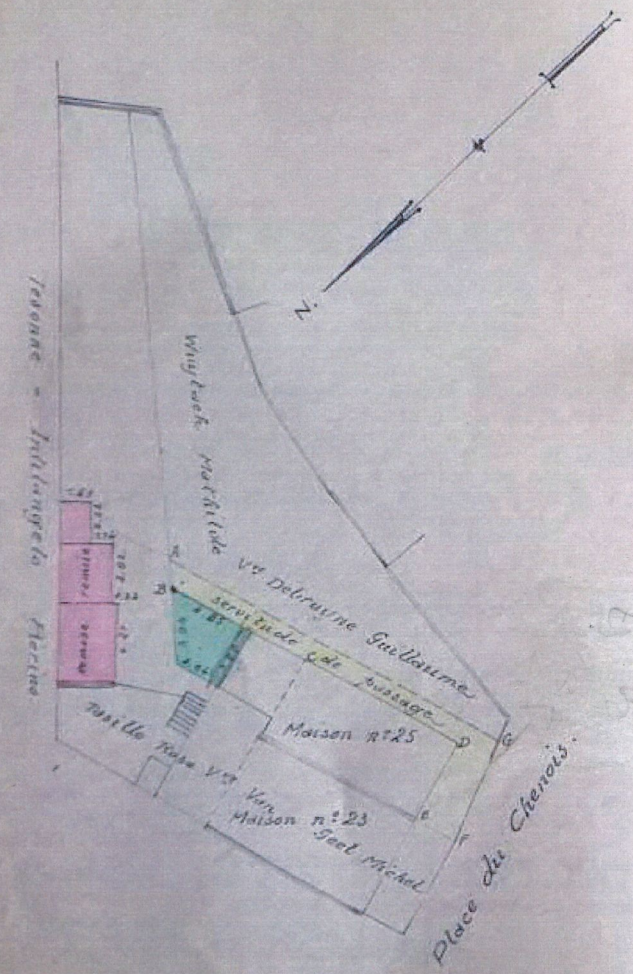

Echelle : 1/250.

PROCES - VERBAL DE MESURAGE.

L'An mil neuf cent quatre-vingt un, le treize du mois de mai .

Je soussigné L'ESCALIER Hubert, Géomètre-expert immobilier légalement diplômé et assermenté en cette qualité Près le Tribunal de Première Instance séant à 7.000 Mons.

Déclare :

Avoir été requis par Madame Tasillo Rosa, veuve de Monsieur Van Geel Michel, afin de dresser le plan ci-contre d'une vente par Madame Wuytack Mathilde, veuve de Monsieur Debruyne Guillaume comprenant :

1°) Teinte rose : deux remises et une petite partie de terrain étant l'assiette de deux w.c. démolis, d'une contenance de 24 centiares 71/100, cadastrées section B, n°49I X2.

2°) Teinte verte : une petite partie de jardin, d'une contenance de I2 centiares 28/I00, cadastrée section B, n°49I L2/partie.

Conditions spéciales :

- La partie de jardin reprise sous 2°) restera à l'usage de la venderesse Madame Veuve Debruyne - Wuytack sa vie durant.
- Les deux propriétaires précités Mesdames veuve Debruyne-Wuytack et veuve Van Geel-Tasillo déclarent être d'accord pour supprimer les deux servitudes de passage, A.B.H.I.K.L.M. et C.D.E.F. reprises au plan du 20 janvier I956, joint à l'acte du 27 janvier I956 dressé par Maître Fourneau, notaire à Jumet.

Dressé le 20 mai I98I.

Signature :

Wuytack Mathilde

Tasillo Rosa

ENREGISTRÉ A CHARLEROI, 2e bureau

le 14 juillet 1981

Vol. 29 fol. 36 case 25 rôle 144 renvoi sans

Reçu deux cent vingt cinq francs

Le Receveur a.i.

A. MASSON